

Appel à initiatives « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Présentation de l'appel à initiatives

La Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé, en coordination avec la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, le 4 septembre 2014 un appel à initiatives « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Son but est d'encourager les initiatives locales autour d'un projet de territoire global favorisant:

- les économies d'énergie,
- le développement d'une mobilité bas-carbone,
- une économie verte, avec notamment la transition vers une économie circulaire,
- la diversification de la production d'énergie vers des sources renouvelables locales.

La structuration du territoire en matière d'urbanisme et d'aménagement est également déterminante pour optimiser et rationaliser les consommations énergétiques et pour améliorer la qualité de l'air : elle permet en particulier une organisation optimisée des transports et de maîtriser l'utilisation de l'espace dans un souci de mixité sociale et fonctionnelle des espaces urbanisés.

Cet appel à initiatives a pour objectif d'engager 200 nouveaux territoires volontaires dans une démarche illustrant le nouveau modèle énergétique et écologique français. Il favorise la croissance verte et le développement de filières industrielles d'avenir pour créer des emplois partout en France.

Les territoires intéressés sont invités à faire connaître leur projet avant le 1^{er} décembre, en adressant par mail au Préfet de leur département un formulaire de déclaration d'intention (exemplaire ci-après). Ce formulaire est disponible dans chaque département, sur le site des préfetures. Il est également accessible, avec le cahier des charges de l'appel à initiatives, sur le site du ministère: www.developpement-durable.gouv.fr/200-territoires-a-energie-positive.html

Enjeux prioritaires en Ile-de-France

En Île-de-France, la transition énergétique s'appuie sur le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE)¹, co-élaboré par le Conseil régional et l'Etat et adopté le 14 décembre 2012 par le Préfet de région. Le SRCAE fixe une stratégie claire et partagée en matière d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation aux effets du changement climatique, autour de trois priorités territoriales :

- la rénovation énergétique des bâtiments,
- le développement des réseaux de chaleur alimentés à partir d'énergies renouvelables et de récupération,
- et la réduction des émissions issues des transports.

Ces priorités sont déclinées, sous forme d'actions concrètes, dans les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) que doivent élaborer les collectivités de plus de 50 000 habitants². L'intégration d'un volet consacré à la qualité de l'air, d'ores et déjà attendue en Ile-de-France compte tenu de l'enjeu sanitaire, a vocation à devenir systématique avec le projet de loi de transition énergétique qui prévoit que les PCET évoluent vers des Plans Climat Energie *Air* Territoriaux (PCEAT).

En cohérence avec ces spécificités et les potentiels locaux, et en s'appuyant le cas échéant sur leur PCE(A)T les territoires candidats pourront utilement déployer ces priorités, sur lesquelles repose la transition

1 www.srcae-idf.fr

2 Le mémento pour l'élaboration des PCET par les collectivités constitue un guide précieux pour orienter les actions à intégrer dans le cadre du projet de territoire à énergie positive pour la croissance verte : www.srcae-idf.fr/IMG/pdf/MEMENTO_COLLECTIVITES_SRCAE_IDF_cle44b1e5.pdf
Voir également l'annexe 2 du présent courrier.

énergétique de l'Ile-de-France dans leur projet de territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Ainsi, en Ile-de-France, un "territoire à énergie positive pour la croissance verte" pourra axer sa démarche autour des priorités suivantes :

- l'accélération des économies d'énergie par la rénovation thermique des bâtiments, en agissant sur son patrimoine comme sur son territoire³.
- la couverture des besoins en chaleur par des énergies renouvelables et de récupération disponibles localement (chaleur fatale, géothermies et bois-énergie), en mobilisant autant que possible le développement des réseaux de chaleur, appuyé sur l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux de chaleur.
- mobiliser des leviers en matière de transports, d'aménagement et d'urbanisme durables, d'économie circulaire, afin de contribuer à la réduction de sa consommation d'énergie et de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air.

Ces démarches pourront être accompagnées par des projets de communication, de sensibilisation, d'accompagnement du changement – en matière comportementale, notamment – et d'expérimentations de solutions innovantes.

Examen des propositions

Les propositions des territoires seront examinées en fonction de la cohérence, de la qualité et de la pertinence du projet de territoire au regard des priorités de la transition énergétique francilienne et des potentiels locaux. Tous les formulaires seront examinés au niveau régional d'ici la fin 2014.

Il est attendu que le territoire définisse des objectifs (à court terme ainsi qu'aux horizons 2020 et 2050) en matière de réduction de ses consommations d'énergie et de couverture de ses besoins par des sources renouvelables ou de récupération locales. Il pourra en outre utilement se doter d'une gouvernance du projet (pilotage, animation, indicateurs⁴).

Les territoires porteurs des projets les plus globaux et ambitieux, seront inclus dans la démarche « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Afin de concrétiser leur convention d'accompagnement, ils seront invités à définir plus précisément leur projet en répondant, dans une seconde phase, à un cahier des charges détaillé, qui sera finalisé au niveau régional. Les candidatures détaillées seront ensuite examinées par un comité de pilotage régional et feront l'objet d'une présentation publique au printemps 2015.

Les territoires dont le projet revêt un caractère plus opérationnel seront guidés vers les dispositifs de soutien mis en place pour accompagner le projet de loi transition énergétique tels que les aides de l'Ademe, de la Caisse des dépôts et consignations, de BPI France...

3 L'appel à projet "Plates-formes locales de la rénovation énergétique" peut permettre aux collectivités candidates de structurer leur démarche en la matière.

4 L'utilisation des indicateurs correspondants mis en place pour le suivi du SRCAE est recommandée.

Vos contacts en département :

• **PARIS**

www.ile-de-france.gouv.fr/Presse-et-communication2/A-la-une/A-la-une-1/200-territoires-pour-la-croissance-verte-appel-a-initiatives

Contact – Unité territoriale de la DRIEE : ut75.dree-if@developpement-durable.gouv.fr

• **SEINE-ET-MARNE**

www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Appel-a-initiatives-200-Territoires-a-energie-positive-pour-la-croissance-verte

Contact – Direction départementale des territoires
ddt-energie-et-developpement-durable@seine-et-marne.gouv.fr

• **YVELINES**

www.yvelines.gouv.fr/Actualites/200-Territoires-a-energie-positive-pour-la-croissance-verte

Contact – Direction départementale des territoires : ddt@yvelines.gouv.fr

• **ESSONNE**

www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Les-territoires-a-energie-positive-pour-une-croissance-verte

Contact – Direction départementale des territoires :
natacha.nass@essonne.gouv.fr; ddt-spau@essonne.gouv.fr

• **HAUTS-DE-SEINE**

www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actualites/Appel-a-initiatives-Territoires-a-energie-positive-pour-la-croissance-verte/

Contact – Unité territoriale de la DRIEE : ut92.dree-if@developpement-durable.gouv.fr

• **SEINE-SAINT-DENIS**

www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actualites/Operation-200-Territoires-a-energie-positive-pour-la-croissance-verte

Contacts – Unité territoriale de la DRIEE : ut93.dree-if@developpement-durable.gouv.fr
– Unité territoriale de la DRIEA : piet.seur.ut93.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

• **VAL-DE-MARNE**

www.val-de-marne.gouv.fr/Actualites/Territoires-a-energie-positive-pour-la-croissance-verte

Contact – Unité territoriale de la DRIEE : ut94.dree-if@developpement-durable.gouv.fr

• **VAL-D'OISE**

www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Energie/Appel-a-initiatives-Territoires-a-energie-positive-pour-la-croissance-verte

Contact – Direction départementale des territoires : vivien.chazelle@val-doise.gouv.fr

Formulaire de déclaration d'intention pour l'AAP TEPCV

Nom du projet :	
FICHE IDENTITE DE LA COLLECTIVITE	
Nom de la collectivité ou de l'EPCI porteur du projet	
Nature de la collectivité porteuse du projet <i>(intercommunalité, communes, pays, SCOT...)</i>	
Nombre de collectivités concernées <i>(si intercommunalité)</i>	
Nombre d'habitants (total)	
Surface du territoire (en ha)	
Département(s)	
Région(s)	
Etat(s) <i>(si projet transfrontalier)</i>	
Interlocuteur politique	
Fonction	
Téléphone	
Adresse Email	
Adresse postale	
Interlocuteur technique	
Fonction	
Téléphone	
Adresse Email	
Description de l'équipe projet <i>(fonctions, qualification, etc.)</i>	
Compétences de la structure porteuse <i>(ex: aménagement, développement économique, environnement, logement, etc.)</i>	
Liste des procédures déjà engagées par le territoire en lien avec le projet en précisant l'ancienneté ou l'historique <i>(Agenda 21 PCET, PLU, SCOT...)</i>	

OBJECTIFS DU PROJET	
Description générale du projet et des attendus (20 lignes maxi)	
En quoi s'agit-il d'un projet de territoire ?	
Quels sont les objectifs de court, moyen et long terme (si définis) : objectifs de court terme objectifs 2020 objectifs 2050	préciser les objectifs identifiés
Quels sont les axes d'intervention du projet ?	
le cas échéant, partenaires du projet pressentis (privés, publics)	
PORTEE DU PROJET	
Sur quels études ou diagnostics le projet se base t-il ?	
Quelles sont les actions proposées à court terme ?	
Quelles sont les actions envisagées à moyen et long terme ?	
Quels acteurs du territoire seront mobilisés par le projet ?	
Quels sont les bénéfices énergétiques, environnementaux et socio-économiques attendus pour le territoire ? Pouvez-vous identifier les effets levier attendus ? (investissement public, création d'emplois etc)	
Quels sont les moyens humains et financiers envisagés pour le projet ?	